

MER 26



16 4
--- ---
25 15



JEU 27

16 2
--- ---
28 7



VEN 28

16 0
--- ---
26 0



SAM 29

14 0
--- ---
30 0



DIM 30

15 0
--- ---
33 0



LUN 31

17 1
--- ---
33 2



Cette semaine

- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Botrytis
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Flavescence dorée
- Règlementation

STADES PHENOLOGIQUES



La véraison progresse lentement mais sûrement. Les parcelles les plus précoces sont à mi-véraison pour du Gamay et du Sauvignon. Sur les autres cépages, la véraison est engagée plus timidement. Sur le plateau cordais, les parcelles sont moins avancées. Les cépages de Mauzac et de Cabernet sont toujours au stade "Fermeture de grappe".

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Sur les parcelles saines, on ne relève pas d'évolution. Sur les parcelles atteintes, on observe quelques repiquages. Quelques symptômes de Rot brun sont observés en diverses situations.

Modélisation:

Des contaminations de masse ont été modélisées le 19 et le 21 juillet.

La pression reste moyenne à forte. Il faut entre 3 et 4mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les taches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou jusqu'à la véraison.

Préconisations

Soyez protégés pour les pluies à venir afin de maintenir un feuillage sain.

* 200g de cuivre métal

Sur les parcelles avec des symptômes sur feuilles, vous pouvez ajouter :

* Limocide, huile essentielle d'écorce d'orange, 0,8% (6 applications)

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Attention aux Délais Avant Récolte

Maintenez la protection sur les plantiers afin de préserver le feuillage.

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

3-4 mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse.

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Préconisations

Sur les parcelles saines, stoppez la protection.

Sur les parcelles avec des symptômes, restez "couverts" jusqu'à la véraison :

* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.

Attention aux restrictions du nombre d'applications par produit commercial.

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement.

A retenir

Arrêt des traitements sauf sur les parcelles avec symptômes

BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Sortie significative de symptômes sur grappes suite aux pluies de fin juin. Les attaques sont plus ou moins graves suivant l'historique de la parcelle et les programmes de traitement. Peu de secteurs semblent épargnés. La situation évolue peu cette semaine.

Le Black-rot est reconnaissable à la pastille blanche qui apparaît en tout début d'extériorisation de symptômes. Par la suite, des pycnides violettes apparaissent.

Préconisations

La période de forte sensibilité est terminée. Des symptômes peuvent encore sortir à cause des pluies de fin juin car nous sommes encore dans le temps d'incubation (parcelles sensibles).

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum

A retenir

Soyez vigilants jusqu'à la véraison

BOTRYTIS**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Peu d'évolution cette semaine mais les conditions humides sont propices à la réactivation des foyers.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise. Le stade véraison débute.

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Privilégiez l'effeuillage

VERS de la GRAPPE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Le vol d'eulia se poursuit.
Le vol d'eudémis a démarré hier.

Les pontes devraient être visibles la semaine prochaine.

Le seuil de nuisibilité en fin de G2 : 10 perforations pour 100 grappes.

Préconisations

Pas de traitement à prévoir cette semaine. Il faut attendre le stade tête noire.

Aucun traitement ne se justifie sur Eulia.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Début de vol.

CICADELLE VERTE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Observations des quelques larves.

Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)

* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

A retenir

Quelques larves sont observées

AUTRES

Acariens jaunes

Présence sur parcelles différentes parcelles à Giroussens, Castanet, Ste Croix

Acariose bronzée

Présence sur Labastide de Lévis sur Mauzac.

Galles phylloxériques

Présence en quantité importante sur une parcelle de Merlot.

**Cicadelle bubale**

Ne pas confondre avec la Flavescence dorée, les symptômes sont limités à l'extrémité du rameau. La cicadelle en piquant provoque une boursoufflure qui empêche la circulation de la sève (Cf photos CA81 ci-contre).



Symptômes d'acariens jaunes _ Vitivista

DEPERISSEMENT

Analyse de risque

Préconisations

Observations au vignoble :

Flavescence dorée : Présence de symptômes au vignoble. Coupez les pieds atteints dès leur détection.

Flavescence dorée : pas de traitement adulticide en bio.

Maladies du bois : nombreux symptômes suite aux fortes chaleurs.

A retenir

Arrachage des pieds atteints

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Prochain bulletin, le 1er août

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

